



Le nouveau système de gestion des déchets des communes du SIAS

**Contern, Niederanven, Sandweiler,
Schuttrange**



« Plus de 600 tonnes de déchets résiduels en moins en un an »

Avant de présenter quelques faits sur le sujet des déchets résiduels, nous tenons à remercier la population d'avoir consciemment mis en œuvre cette nouvelle réglementation, dont l'effet est déjà manifeste. Grâce aux actions cohérentes de nombreux résidents, nous avons réussi à ce que, fin juin, plus de 300 tonnes de déchets ne soient pas simplement incinérés mais recyclés ! MERCI !

Le système

Depuis le 1er janvier 2021, les 4 communes SIAS de Contern, Niederanven, Sandweiler et Schuttrange disposent d'un système uniforme de valorisation des déchets et des ressources :

Les communes ont introduit une méthode de taxation uniforme qui met en œuvre de manière cohérente le principe du « pollueur-payeur » : chaque kilogramme de déchets résiduels est facturé à 0,9 euros/kg.

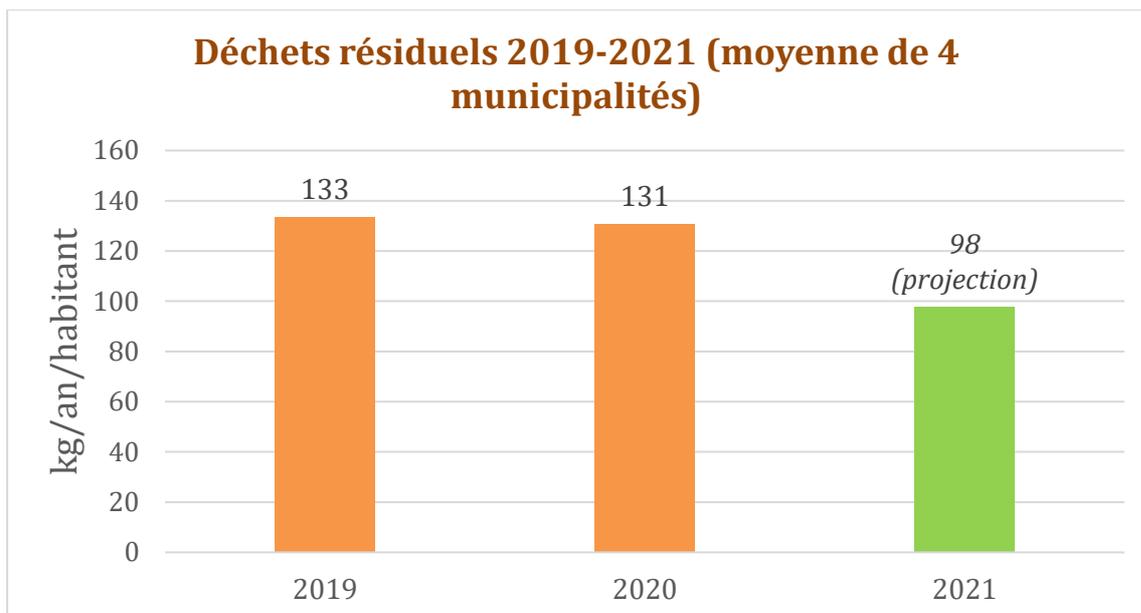
L'année dernière, une poubelle pour le verre usagé et une poubelle pour le papier ont été introduites dans chacune des 4 municipalités en plus de la poubelle biologique existante. Ainsi, chaque ménage peut procéder à une séparation simplifiée et pratique des ressources. De même, tout le monde peut utiliser le sac bleu Valorlux et ainsi réduire de manière significative la part des emballages dans les déchets résiduels.

Les premières évaluations ont montré que de nombreux ménages ont adapté leur comportement à la nouvelle situation. Par exemple, il y a eu des changements importants dans les différents types de poubelles distribuées au cours de l'année. Nous sommes heureux d'avoir constaté qu'entre-temps, beaucoup plus de ménages utilisent les différentes poubelles et sont ainsi en mesure d'améliorer le tri des ressources.

Vous trouverez de plus amples informations sur la séparation optimale des ressources dans le « Guide du tri ». (<https://www.sias.lu/fr/dechets-and-ressources/ramassage-des-ordures/guide-du-tri>)

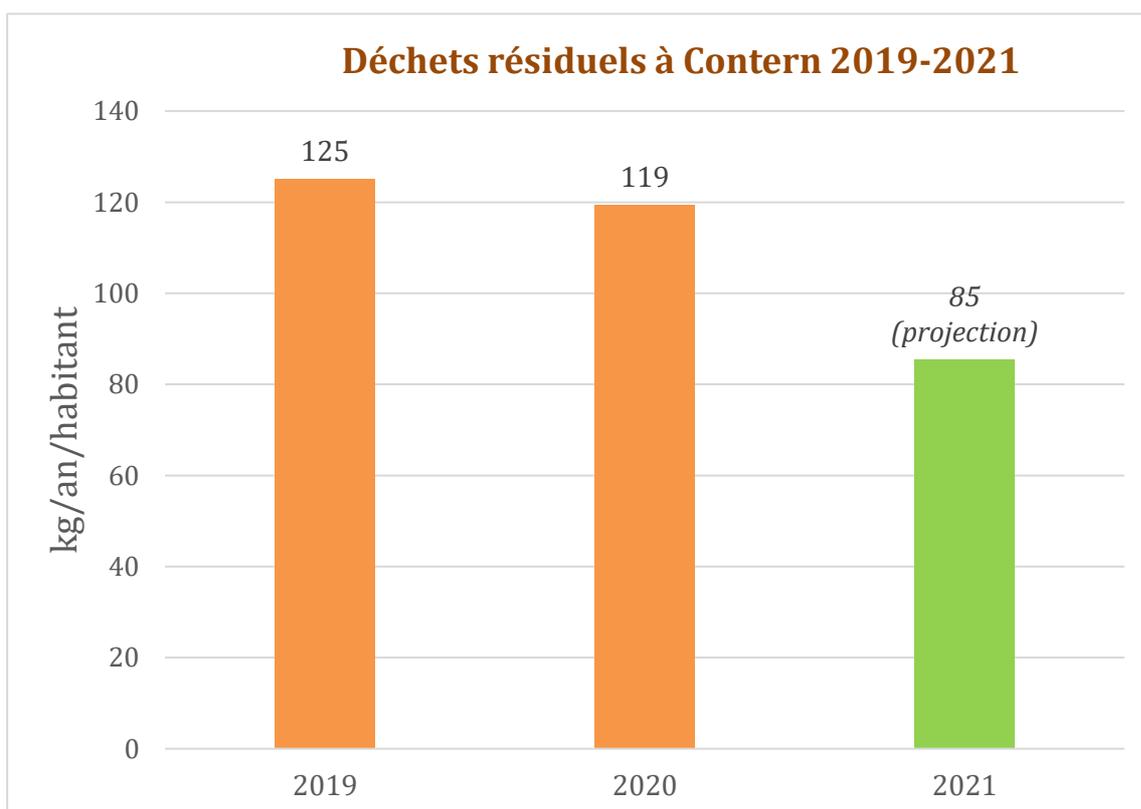
Les résultats

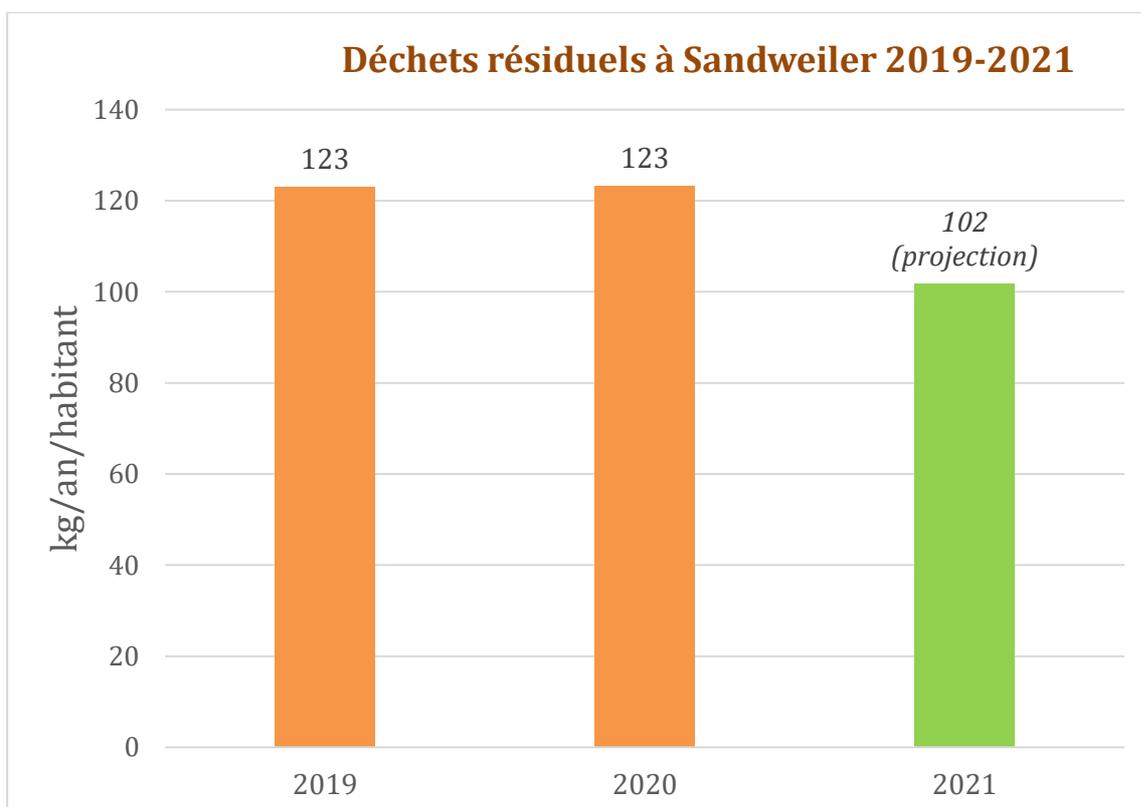
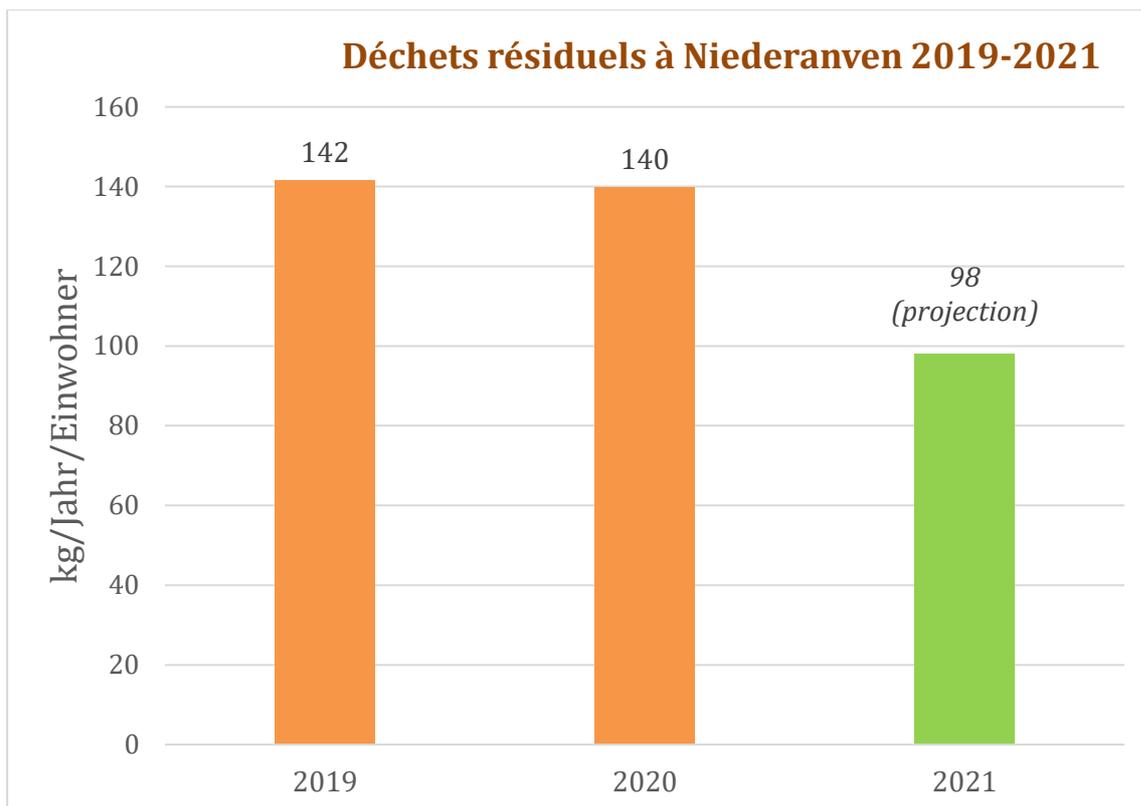
L'analyse des données des 6 premiers mois de 2021 montre une réduction de 27% de la quantité de déchets résiduels par rapport à 2019-2020. Selon une extrapolation jusqu'à la fin de l'année, nous pouvons atteindre une quantité de déchets résiduels d'environ 100 kg/habitant et par an. (voir graphique)

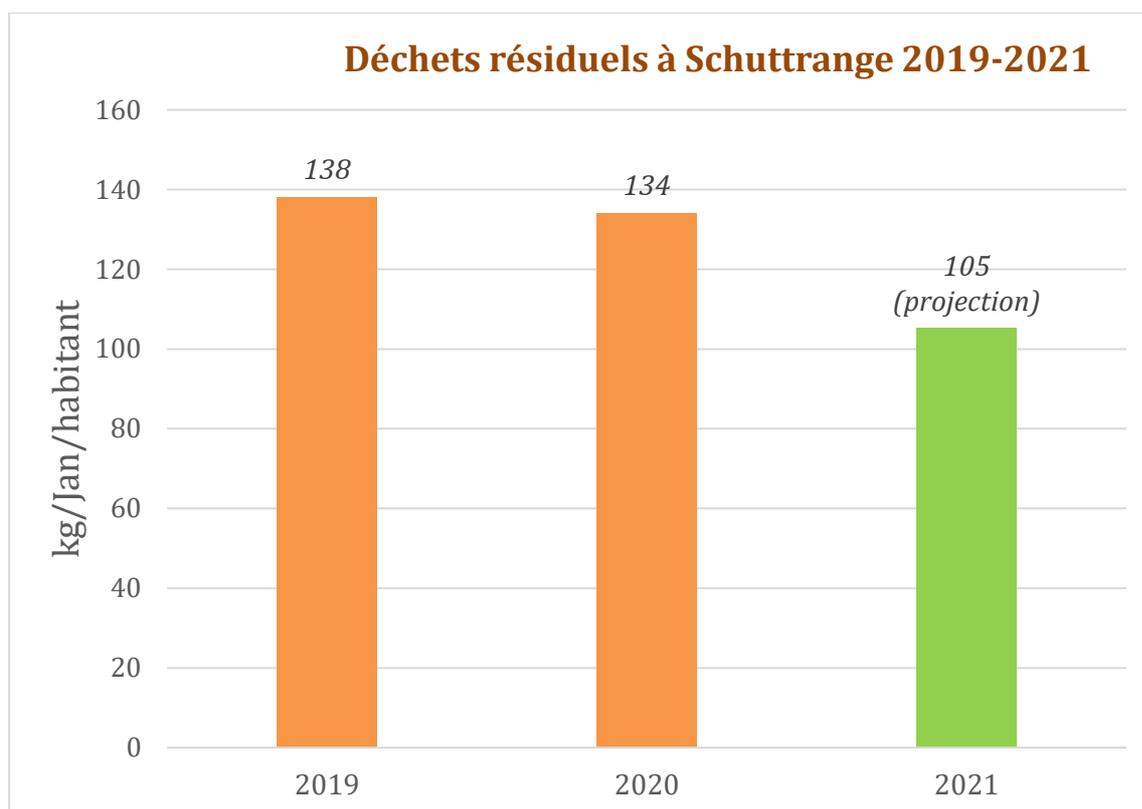


Cela correspond à une réduction d'environ 600 tonnes par an pour un peu plus de 18 000 habitants !

Résultats des 4 communes:







Comment fonctionne le système de pesée?

À partir de janvier 2021, un prestataire de services pour la collecte des déchets a été sélectionné dans le cadre d'un appel d'offres européen. Le contrat oblige le prestataire de services à équiper les véhicules de collecte des déchets d'un système de pesage et à être certifié selon la norme ISO 9001 (norme internationale de qualité). La certification garantit que des normes de qualité existent, que les employés sont formés et que ces normes sont respectées grâce à des inspections régulières.

En outre, les balances des véhicules sont soumises au Bureau des poids et mesures et sont régulièrement certifiées par l'ILNAS (Institut Luxembourgeois de la Normalisation de l'Accréditation, de la Sécurité et qualité des produits de services).

La séquence d'images suivante montre les différentes étapes du vidage d'une poubelle. La pesée a lieu pendant le levage et l'abaissement du bac. Ainsi, la différence détermine le poids du contenu.

Les poubelles étant équipées d'une puce, le système reconnaît automatiquement de quelle poubelle il s'agit et transmet ensuite ces données à un système d'administration central où toutes les données sont collectées.

			
Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Système au repos	Pose du bac Le système est prêt à lever le bac	Identification et Pesée dynamique du bac plein	Montée du bac plein pour <u>vidange</u>

		
Etape 5	Etape 6	Etape 7
Vidange du bac	Descente et pesée dynamique du bac vide	Dépose du bac

Au cours de la dernière étape du traitement des données, celles-ci sont d'abord liées aux ménages pour permettre la facturation.